

## UN LIEN DIRECT ENTRE LA JUSTICE ET LE CITOYEN

La maison de justice et du droit Médoc est une structure judiciaire de proximité. Elle a pour mission d'être plus proche, plus accessible plus compréhensible des citoyens.

## OUVERTURE

Du lundi au vendredi  
09h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00

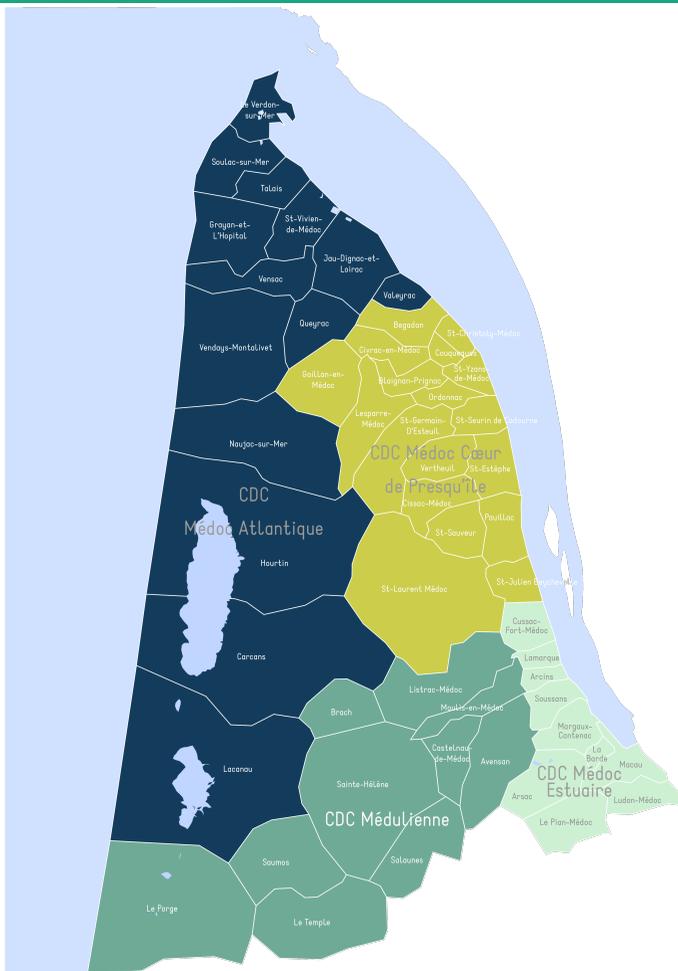


MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Médoc Cœur de Presqu'île  
communauté de communes

## LES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DE LA MJD MÉDOC



## INFORMATIONS PRATIQUES



10 place du Maréchal Foch  
33340 LESPARE-MEDOC



05.56.41.41.39



mjd.medoc@medoc-cpi.fr



Maison de Justice et du Droit Médoc



mjdmedoc

## MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT MÉDOC



MJD MÉDOC

## Favoriser l'accès au droit

La MJD offre aux citoyens les moyens de connaître leurs droits. Elle accueille, informe et oriente les usagers dans leurs démarches.

Des permanences gratuites, sur RDV, tenues par des professionnels du droit (avocats, juristes et associations...), permettent d'apporter une information juridique de proximité dans tous les domaines du droit (droit de la famille, droit du travail, droit du logement...).

## Aider les victimes

La MJD est un lieu d'accueil et d'écoute pour toutes les victimes d'infractions pénales. Juristes et associations sont présents pour soutenir et orienter suivant les besoins.

## Résoudre les conflits par des alternatives aux poursuites

La MJD permet de résoudre à l'amiable des petits litiges civils (voisinage, logement, famille, consommation...) grâce au recours à des conciliateurs de justice.

Il est aussi possible d'obtenir le règlement à l'amiable de différends avec une administration publique, grâce au recours au délégué du défenseur des droits.

## Une justice de proximité

La MJD travaille sous l'autorité du tribunal judiciaire de BORDEAUX.

Le greffier de la MJD et la responsable de l'accès au droit de la CDC MCPI peuvent vous remettre les formulaires administratifs (dossier d'aide juridictionnelle, requête de saisine du juge des affaires familiales, saisine du tribunal judiciaire...) et vous accompagner dans leur constitution.

La MJD assure une présence judiciaire en facilitant l'exécution des mesures pénales de la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (composition pénale, avertissement pénal, rappel à la loi...).

Des audiences peuvent y être tenues.

Des permanences de la protection judiciaire de la jeunesse, de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, et du Prado sont tenues.

## Sensibiliser les plus jeunes (13-18 ans) à la citoyenneté et à la justice

La MJD en partenariat avec les établissements scolaires développe un travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la justice au travers d'animations numériques.

## Informations juridiques

- Avocat conseil
- Info droits
- CIDFF (droits des femmes et de la famille)
- Notaires
- Familles en GIRONDE (surendettement)
- Greffier

## Aide aux victimes

- CIDFF (droits des femmes et de la famille)

## Résolution à l'amiable des conflits

- Conciliateur de justice
- Médiateur familial
- Délégué du défenseur des droits

## Justice de proximité

- Délégué du procureur
- PJJ , SPIP , Prado

Les permanences de la MJD sont complémentaires à celles de l'Espace Info Ecoute (ADIE, CAF, CAUE, MDA, MGEN, Transfer D2C, ACV2F, ADIL33, Vict'Aid, CDAFAL,...)